

CONSIGNES DE SECURITE LORS DES VISITES

Ce document doit être retourné dûment complété et signé **15 jours avant** chaque visite.

Les groupes doivent être sous la responsabilité d'un accompagnateur par groupe de :

- Adultes : un pour quinze,
- Scolaires : un pour dix (enfants accompagnés acceptés à partir de 9 ans / CE2)

Les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, béquilles) peuvent accéder à la salle de conférence mais ne peuvent pas visiter le site.

Dans le cas d'un transport collectif, le bus doit obligatoirement se garer sur l'emplacement dédié, en prenant soin de se garer avec **la porte du côté du cheminement piéton**.

TYPE DE VISITE :	<input type="checkbox"/> Particuliers	<input type="checkbox"/> Scolaires	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
DATE :	HORAIRE :		à
NOM DE L'ORGANISME :			
Coordonnées :			
Nombre de personnes :			
Responsable :			
Noms des accompagnateurs :		Liste des visiteurs (joindre une annexe si nécessaire)	

Compte tenu des risques inhérents au site industriel et en particulier des risques suivants :
 INCENDIE - CIRCULATION DE CAMIONS ET D'ENGINS - MACHINES EN FONCTIONNEMENT -
 CHUTES D'OBJETS –ÉLECTROCUTIONS - DEMARRAGE AUTOMATIQUE D'INSTALLATIONS

Vous vous engagez à respecter et à communiquer à l'ensemble de votre groupe les consignes de sécurité suivantes :

- Circulation uniquement sur le parcours prévu à cet effet
- Interdiction de porter des chaussures ouvertes ou à talons
- Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux
- Interdiction de toucher aux équipements, même ceux à l'arrêt (démarrage possible à tout moment)
- Interdiction de s'éloigner du groupe et/ou de quitter la visite sans prévenir le guide
- Obligation de porter les équipements de protection individuelle distribués par le guide

IMPORTANT : les personnes porteuses d'un stimulateur cardiaque doivent se faire connaître auprès des responsables de la visite.

CNIM TG se réserve le droit de modifier le circuit de visite et de reporter la visite à une date ultérieure en cas de force majeure.

CNIM TG ne peut être tenu responsable :

- des pertes ou vols d'objets ou de véhicules appartenant aux visiteurs
- des dommages subis par les objets ou véhicules appartenant aux visiteurs

En cas de manquement aux règles de sécurité **CNIM TG** peut décider de l'arrêt immédiat de la visite.

Remarque : Après chaque visite, par mesure d'hygiène, veuillez à bien vous laver les mains.

Nom et signature du responsable de groupe

Noms et signatures des accompagnateurs